

Invalide : « Seule, je ne m'en sortais pas »

Une fois sur deux, une personne invalide au travail rencontre des difficultés financières. Un double choc que nous raconte Patricia.

● **Marie-Laure MATHOT**

« **J**e me suis levée un matin et j'ai constaté que j'avais une boule au sein droit. » C'était en 2012. Patricia, infirmière à domicile de 45 ans, est atteinte d'un cancer du sein. Chimiothérapie, intervention chirurgicale, radiothérapie... Les examens et traitements s'enchaînent. Du jour au lendemain, elle doit quitter son travail.

Après sa première intervention, elle tente de reprendre le chemin du boulot mais après deux jours, ne tient pas le coup. Elle doit rester en congé d'invalidité.

Ensuite, c'est son cancer qui récidive. Elle doit subir une mas-

tectomie du sein droit mais aussi du sein gauche, par précaution.

« Depuis la deuxième intervention, je suis devenue incapable de travailler plus de 20 minutes, je ne sais pas porter un patient, le relever dans son lit... Si je veux exercer mon métier, non seulement, je me mets en danger, mais je mettrais mes patients en danger. » Bref, Patricia doit faire une croix sur sa passion, son travail.

Et l'emprunt sur le dos

Au choc de l'annonce du cancer, à celui de devoir quitter son travail, s'ajoutent les difficultés financières.

« Si j'avais été seule, je n'aurais pas pu m'en sortir. » Mariée, Patricia fait partie des 36 % des personnes invalides en couple sans enfants qui rencontrent des difficultés financières suite à leur invalidité. Selon les chiffres de la Mutualité chrétienne, la situation est encore pire pour les personnes isolées et sans enfants : 63 % d'entre elles ont du mal à boucler les fins de mois. De manière générale, la moitié des mé-

nages comptant un invalide rencontrent des difficultés financières.

« J'avais acheté une maison. Un ami m'a prêté 7 000 € pour rembourser les intérêts de mon prêt. Si je n'avais pas eu un ami pour m'aider, je perdais la maison. » Comme Patricia, 28 % des personnes en invalidité ont dû demander de l'aide financière à un proche pour joindre les deux bouts.

« J'étais super active »

Patricia ne pourra jamais reprendre le travail. Elle a dû remettre toute sa vie en question.

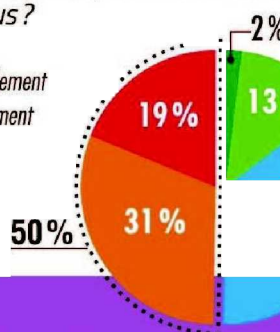
« En plus, j'étais quelqu'un de super actif. Je faisais de grosses journées. Le plus dur, ça a été d'adapter mon psychique à mon physique. J'avais envie de continuer à foncer, mais je ne le peux plus. »

Une reconversion ? « Non, car mon boulot était mon hobby. J'étais née pour être infirmière. » Retravailler ? « Non. Je ne me vois pas travailler dans autre chose. Par contre, je compte bien m'investir dans du bénévolat, dans l'action sociale pour soutenir les personnes en situation d'invalidité. » ■

SITUATION FINANCIÈRE ET SOCIALE DES INVALIDES

Les personnes en invalidité de travail parviennent-elles à s'en sortir avec leurs revenus ?

■ Très facilement
■ Assez facilement
■ Pas facilement, mais pas trop difficilement non plus
■ Assez difficilement
■ Très difficilement



44% des ménages des personnes en invalidité doivent renoncer aux soins de santé.

59% des invalides ne se sentent pas à même de reprendre un jour le travail. Plus on est âgé et/ou plus la période d'invalidité est longue, plus ce sentiment grandit.

Source: Mutualité chrétienne

« Aménager les fins de carrière »

Selon l'enquête menée par la Mutualité chrétienne et ses mouvements Altéo et Samana, le nombre d'invalides ne cesse d'augmenter. Entre 2010 et 2015, le nombre d'invalides (salariés et indépendants confondus) est passé de quelque 278 000 à 370 000 personnes. « Cette forte augmentation est bien sûr interpellante, convient Jean Hermesse. Mais elle n'est pas le fait d'un abus du statut d'invalidité. Elle s'explique essentiellement par des facteurs démographiques, sociologiques et par des choix politiques : vieillissement de la population, augmentation croissante du nombre de femmes professionnellement actives, relèvement de l'âge de la pension et de la pension anti-

pée... Sans changement d'orientations politiques, cette croissance va d'office se poursuivre. »

Selon la Mutualité chrétienne, mieux vaut prévenir que guérir en investissant dans les fins de carrière. « En ce qui concerne la fin de carrière, des mesures prises par le gouvernement Michel (relèvement de la pension légale à 67 ans, restrictions d'accès à la prépension et au crédit temps...) ne vont qu'augmenter la pression sur le secteur de l'invalidité. Il faudrait, au contraire, réinvestir massivement dans des politiques d'aménagement de fin de carrière qui tiennent compte de l'état de santé des travailleurs, à l'instar de ce que font des pays scandinaves », plaide Jean Hermesse. ■

M.-L.M.